



CONTRAT 2020/2021

Signer ce contrat signifie que vous respecterez vos engagements

N° de contrat
BIERE -

~~~~ Veuillez documenter les zones grisées ~~~~

## Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

Vincent Boaglio

adresse : La Roberdie 22100 QUEVERT

téléphone : 09 83 37 08 34

e-mail : contact@la-quevertoise.com

désigné ci-après « le producteur » d'une part, et :

Nom

Prénom

N° adh.

adresse

téléphone

e-mail

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

## L'objet du contrat

Le présent contrat concerne la livraison tous les mois par le producteur de bière en bouteille de 75cl. Les produits sont payés d'avance par l'adhérent au producteur. Le tableau joint en annexe précise le détail des produits choisis par l'adhérent. Cette annexe doit obligatoirement être jointe au contrat pour que celui-ci soit valide.

La livraison aura lieu dans l'ancienne école des Charrières, rue Saint-Anne à Quévert, entre 18h00 et 19H30 chaque premier mercredi du mois, sauf cas exceptionnel qui ferait l'objet d'une information particulière par Amap'arcelle Solidaire.

## La durée du contrat

La durée du contrat est de 6 mois. Il prend fin avec la dernière livraison.

## Les engagements réciproques

L'adhérent s'engage à :

- **payer d'avance** en remettant au producteur de l'Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom du producteur, à qui ils seront remis à chaque échéance.
- **participer à l'organisation** d'au moins une distribution au cours de l'année.
- **venir chercher** sa commande au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- **élaborer** ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la **charte des AMAP**.
- **livrer** les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

## L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation annuelle 2020/2021 à l'association

| Fait à Quévert | LE PRODUCTEUR | L'ADHÉRENT |
|----------------|---------------|------------|
| DATE           |               |            |
| SIGNATURE      |               |            |

Les bières sont brassées à partir de produits issus de l'agriculture biologique.

| Produit              | Bière blonde<br>75 cl | Bière rousse<br>75 cl | Mélange bière<br>rousse/bière<br>blonde 75 cl<br>(3/3) |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>prix unitaire</b> | <b>25.50</b>          | <b>25.50</b>          | <b>25.50</b>                                           |
| <b>Dates</b>         | <b>6 bouteilles</b>   | <b>6 bouteilles</b>   | <b>6 bouteilles</b>                                    |
| 04/11/2020           | <input type="text"/>  | <input type="text"/>  | <input type="text"/>                                   |
| 02/12/2020           | <input type="text"/>  | <input type="text"/>  | <input type="text"/>                                   |
| 06/01/2021           | <input type="text"/>  | <input type="text"/>  | <input type="text"/>                                   |
| 03/02/2021           | <input type="text"/>  | <input type="text"/>  | <input type="text"/>                                   |
| 03/03/2021           | <input type="text"/>  | <input type="text"/>  | <input type="text"/>                                   |
| 07/04/2021           | <input type="text"/>  | <input type="text"/>  | <input type="text"/>                                   |

Nombre de chèques: ..... Montant du/des chèques: .....

**NB: Quel que soit votre choix, la totalité des chèques doit être remise au producteur à la première livraison au plus tard.**

**Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : « Vincent Boaglio »**